



Paris, le 29 septembre 2025

Communiqué

**Index de l'égalité professionnelle au musée du Louvre :
l'établissement confirme son engagement en faveur de l'égalité professionnelle.**

L'égalité professionnelle désigne l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en termes d'accès à l'emploi, à la formation, à la mobilité et à la promotion ou en termes d'égalité salariale.

Afin de dresser un état des lieux dans ce domaine et de pouvoir identifier les progrès qui restent à faire dans le monde professionnel, un index de l'égalité professionnelle a été mis en place en 2022 dans le secteur public

Qu'est-ce que l'index de l'égalité professionnelle ?

L'index de l'égalité professionnelle est un outil qui permet d'évaluer sur 100 points le niveau d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

Les articles L. 132-9-3 à L. 132-9-5 du Code général de la fonction publique, introduits par le décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 pris en application de la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023, instaurent l'obligation, pour l'État et les établissements publics employant au moins 50 agents, de publier un **index relatif à l'égalité professionnelle**. Ces dispositions définissent les indicateurs permettant de mesurer les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État.

Un bon score pour le musée du Louvre en 2024 à 80,15/100

L'index de l'égalité professionnelle permet de faire progresser l'égalité salariale, en mesurant de manière objective les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, tout en mettant en évidence les axes de progression.

Il est noté sur 100 points, et se mesure au moyen de **3** indicateurs.

Avec un score de 80,15/100, l'index du musée du Louvre témoigne de son engagement et de son action en faveur de l'égalité professionnelle.

Le calcul de l'index de l'égalité professionnelle au Louvre

Trois indicateurs sont déterminés pour permettre d'identifier les points de progression :

- ❖ Indicateur 1
L'égalité de rémunération pour les fonctionnaires : le musée du Louvre obtient 55,10 points sur 58.
- ❖ Indicateur 2
L'égalité de rémunération pour les non titulaires : le musée du Louvre obtient 17,05 points sur 22.
- ❖ Indicateur 3
La parité parmi les dix plus hautes rémunérations : le musée du Louvre obtient 8 points sur 20.

Les résultats obtenus sont définis selon un barème fixant une note maximale pour l'établissement public. Le ratio de 80,15/100 pour 2024 est le résultat chiffré de ces différents indicateurs. Le Louvre s'inscrit avec volontarisme dans une dynamique en faveur de l'égalité salariale femmes – hommes.